



Démission au bout d'une semaine de travail

Par **marge62500**, le **11/07/2008** à **16:42**

Bonjour,

je viens de signer un CDI le 01 juillet 2008 (convention collective 3018) en qualité de Technicien.

Seulement, je ne fais pas le travail qui était prévu : c'est à dire que je devais faire du développement (création de logiciel) et je me retrouve qu'à faire de la maintenance et réparation d'ordinateur.

Je souhaite démissionner, mais le problème c'est que dans mon contrat, mon responsable m'a notifié que je n'avais pas de période d'essai.

Etant donné que nous sommes le 11 juillet 2008 et donc que ça fait moins d'un mois que j'ai été embauché, je souhaiterais savoir si il existait une clause pour le 1er mois.

Si ce n'est pas le cas, de combien de temps sera mon préavis.

Cordialement,

Marie